



## Le Conseil Général Lauréat du Prix TERRITORIA 2008

Depuis 1986, les **prix Territoria**, manifestation organisée par l'**Observatoire National de l'Innovation Publique**, sous le **Haut-Patronage** de Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat, récompensent les innovations originales et transposables, réalisées par les fonctionnaires et les élus des villes, départements et régions, pour améliorer la vie des Français. Sa mission est de valoriser leur créativité et leur dynamisme tout en témoignant de leur bonne utilisation des deniers publics.

Tous les domaines de la vie locale sont concernés : aménagement de l'Espace Public, communication, culture, développement local, santé, valorisation du patrimoine,...

L'Observatoire National de l'Innovation Publique participe ainsi à la diffusion de ces innovations qui améliorent la vie quotidienne en France pour qu'elles soient mieux connues du grand public et deviennent les « bonnes pratiques » de demain.

Le Département du Cantal a concouru, dans la section « développement local », pour son initiative en matière de télétravail.

Le jury du Prix TERRITORIA l'a désigné Lauréat de l'édition 2008 dans deux catégories : Développement local et Club E-public TIC.

Présidé par Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat, en présence de Monsieur Alain MARLEIX, Président du Jury et de Monsieur André SANTINI Secrétaire d'Etat en charge de la Fonction Publique, la remise des trophées s'est déroulée le 5 novembre 2008 à 17h30 au Sénat.

## Synthèse du projet CANTAL :

### Démarche de Développement Local :

### Le télétravail : Répondre efficacement à l'enclavement territorial et aux enjeux écologiques



En croissance régulière, le télétravail concerne déjà 7% des salariés en France, contre 25 % dans certains pays européens.

Pas moins de **440 000 télétravailleurs salariés**, et de plus en plus de télétravailleurs indépendants s'installant à la campagne, exercent leur activité à domicile ou de façon nomade. Une grande partie d'entre eux exprime le souhait de travailler, au moins une partie de leur temps, dans un espace professionnel à proximité de leur domicile, de leur maison de campagne ou de leur clientèle, par exemple dans un «télécentre».

### Qu'est ce qu'un télécentre ?

C'est un espace hébergeant des télétravailleurs salariés ou indépendants.

Ils y trouvent au minimum un bureau équipé du matériel informatique et de téléphonie nécessaire à leur activité (salle de réunion, accès haut débit, informatique, visioconférence, ...) et des services permanents ou occasionnels (animateur, secrétariat...).

Le télécentre peut être situé dans un local ayant une autre vocation comme une Maison de Services, une pépinière d'entreprise, un espace public numérique ....

Il peut utilement servir de lieu de travail permanent ou occasionnel pour des télétravailleurs habitant à proximité et dont l'entreprise est éloignée, de bureau de passage pour des télétravailleurs nomades, fréquemment en déplacement, de lieu de rencontre pour les télétravailleurs indépendants exerçant à domicile à proximité et désireux de rompre leur isolement, (conférences, partage d'expériences, etc...).

### CyberCantal Télécentres

Répondant à l'appel à projets lancé par la DIACT sur l'implantation de huit télécentres, la proposition du Conseil Général a été retenue. Le projet consiste à proposer un véritable réseau de télécentres avec chacun ses spécificités.

### Les publics visés sont :

- les télétravailleurs actuels à qui nous proposons un meilleur environnement de travail,
- les demandeurs d'emploi que nous accompagnons afin qu'ils s'installent comme travailleurs indépendants,
- les grands groupes nationaux.

### Les enjeux essentiels du projet :

- Faire du télétravail un facteur d'égalité des chances et de développement économique.
- Contribuer au développement des zones rurales par les TIC appliquées au monde du travail.
- Favoriser la croissance et l'attractivité du Département du Cantal en proposant de nouvelles méthodes de travail.
- Contribuer à mesurer l'environnement en équilibrant les flux migratoires entre zones urbaines et zones rurales.

### **Mettre en œuvre un Réseau Départemental des Télécentres afin de renforcer l'attractivité de notre territoire.**

Aujourd'hui, nous sommes entrés dans la seconde phase : la mise en place d'une stratégie locale d'Animation et de Développement du Réseau des Télécentres cantaliens afin de développer l'emploi en secteur rural.

Cette animation s'articule autour de **3 axes principaux** : Former et Informer, Faire vivre le réseau départemental par la mise en place d'outils et de services et renforcer la prospection et la communication exogène.

A travers ce nouveau projet, le Département souhaite poursuivre la promotion de l'utilisation des nouvelles technologies en permettant notamment aux travailleurs cantaliens qui le souhaitent mais surtout aux demandeurs d'emplois de devenir des télétravailleurs.

Le second objectif est également de permettre l'installation dans le Cantal de nouvelles populations en diminuant la contrainte de l'enclavement territorial et de la carence d'emploi.

A terme, ce dispositif permettra de créer de l'emploi dans le Cantal de façon pérenne et notamment pour des publics cibles souvent confrontés jusqu'à lors à des difficultés de recrutement (les personnes isolées géographiquement, les personnes souffrant d'un handicap ou les femmes souhaitant bénéficier d'une modularité du temps de travail). En parallèle, il apporte une réponse concrète aux problématiques actuelles (transport urbain, environnement, immobilier, ...).

### **Contact :**

Conseil Général du Cantal  
Fabien Miedzianowski, Directeur des Affaires Juridiques, d'Appui aux Collectivités,  
de la Prospective et des Systèmes d'Information  
04 71 46 22 02  
fmiedzianowski@cg15.fr  
telecentres.cantal.fr  
www.territoria.asso.fr